

RUNGIS

Logements et écoles chauffés grâce aux déchets

94

CAHIER CENTRAL - P. I

DEMAIN
VOTRE
MAGAZINE



Le Parisien

JEUDI 5 NOVEMBRE 2020 N° 23695 - 1,70 €

Biden y croit, Trump conteste

PAGES 2 ET 3



Hier soir, le candidat démocrate s'est rapproché de la victoire en remportant les Etats du Michigan et du Wisconsin. Mais le président sortant menace de saisir la justice pour recompter les voix.

PHOTO: AP/WIDEWORLD

Hommage à Samuel Paty

Une collégienne mise en examen pour apologie du terrorisme

PAGE 13

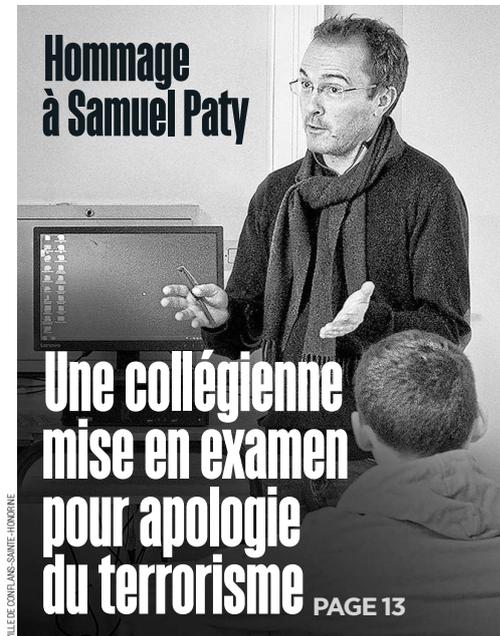


ILLUSTRATION: SANDRINE HODORNE

Politique P.4
Jean Castex manque-t-il d'autorité?

Alcool, tabac... P.8
Les risques d'addiction dopés par le télétravail

Leipzig - PSG 2-1

Paris se met en danger

PAGES 18 ET 19



PHOTO: GUY AROCH

Une plateforme aide les petits commerces à vendre en ligne

Sainte-Geneviève-des-Bois a lancé Ma Ville, Mon Shopping. Cet outil de vente en ligne, accompagné d'un système de livraison, a pour but de soutenir les professionnels durant la crise.

SAINTE-GENEVIÈVE-DES-BOIS | 91

NOLWENN COSSON

SOUTENIR le commerce local, en commandant de chez soi ou de son travail. C'est désormais possible à Sainte-Geneviève-des-Bois (Essonne). La municipalité vient de mettre en place une plateforme numérique, filiale du groupe la Poste, nommée Ma Ville, Mon Shopping. Cet outil de vente en ligne, accompagné d'un service de livraison, propose les produits des commerçants, artisans et producteurs locaux qui y ont adhéré. Une trentaine de commerçants sont inscrits. Quinze d'entre eux proposent dès à présent leur produit à la vente.

« Nous sommes les premiers à mettre ce dispositif en place en Essonne, se félicite Frédéric Petitta, le maire (DVG) de cette commune de 36 000 habitants. Au départ, l'idée était d'aider nos commerçants du centre-ville à attirer de nouveaux clients,

ceux qui, par exemple, n'ont pas le temps de passer en semaine en boutique. Avec la crise sanitaire, cela permet de continuer à commander, même à distance. Cette année particulière que nous sommes en train de vivre nous a poussés à lancer ce projet dès maintenant. Ils peuvent désormais accéder aux produits sans franchir la porte des commerces. »

Inscription gratuite

Si l'inscription est gratuite, une commission de 5 % sera prise à chaque commande passée et reversée à Ma Ville, Mon Shopping. À charge aux commerçants d'établir comment le répercute cette commission, en augmentant ou non leurs tarifs.

« Ce sera un moyen de rééquilibrer le fonctionnement de cet outil, précise Frédéric Nef, le responsable du développement économique et de l'animation commerciale de la ville. Mais durant tout le confinement, la Poste s'est



Sainte-Geneviève-des-Bois (Essonne), le 20 octobre. Comme d'autres commerces de la ville, La chocolaterie De Neuville propose ses produits sur la plateforme Ma Ville Mon Shopping.

engagée à ne pas prendre de commission. Les clients peuvent récupérer le produit directement sur place. Une livraison est aussi assurée par le biais du facteur. Le lendemain du jour de la commande. L'avantage c'est qu'ils sont déjà identifiés notamment par les personnes âgées qui se

sentent plus en confiance que face à un inconnu. »

Une réunion s'est tenue mardi autour du lancement de la plateforme avec l'Association des commerçants et artisans (Aca) de Sainte-Geneviève, qui regroupe une cinquantaine d'adhérents. « Avec la fermeture de tous

Avec la fermeture de tous les commerces non essentiels, c'est un vrai nouveau souffle pour nous

LYDIA BIANCARDI, PRÉSIDENTE DE L'ASSOCIATION DES COMMERÇANTS ET ARTISANS

les commerces non essentiels, c'est un vrai nouveau souffle pour nous, se réjouit Lydia Biancardi, la présidente de l'Aca. Il y a un gros travail à mettre en place, mais ce sera une force pour la continuité de nos activités. »

« Cette plateforme, c'est un pari que nous lançons, rappelle Frédéric Nef. Il est certain que les professionnels qui sont déjà sur Internet ne seront pas forcément intéressés, mais beaucoup n'y sont pas encore. C'est pour aider les petits commerces qui contrairement aux grandes enseignes n'ont pas, par exem-

ple, de système de drive. »

Laureen Goupy, la gérante de la chocolaterie De Neuville est, elle, déjà séduite. Durant le premier confinement, pour ne pas perdre sa marchandise à l'approche des fêtes de Pâques, elle a mis en place un système de livraison auprès des particuliers. « C'était très compliqué. Nous n'étions pas du tout préparés à ça, on faisait tout par mail, se souvient la gérante. Mais c'est ce qui nous a sauvés. Alors cette plateforme peut vraiment nous épauler pour créer une nouvelle clientèle mais aussi pour continuer à fournir nos clients. Les frais de commission sont compréhensibles, c'est donnant-donnant, surtout s'ils nous aident dans la logistique. »

L'objectif annoncé par le maire est de leur « simplifier la vie ». « Nous voulons que cet outil les aide à renforcer leur chiffre d'affaires et à continuer de vendre à un large panel durant cette période compliquée. »

ANNONCES 94 JUDICIAIRES & LÉGALES

Le Parisien est officiellement habilité pour l'année 2020 pour la publication des annonces judiciaires et légales par arrêté de chaque préfet concerné dans les départements : 60 (4,37 €) - 75 (5,39 €) - 77 (5,14 €) - 78 (5,14 €) - 81 (5,14 €) - 82 (5,39 €) - 83 (5,39 €) - 84 (5,39 €) - 85 (5,14 €) tarifs IHT à la ligne définis par l'arrêté du ministre de la Culture et de la Communication de décembre 2019.

Enquête publique

EPT PARIS-EST-MARNE&BOIS

AVIS AU PUBLIC

Enquête publique sur le projet de modification n2 du Plan Local de l'Urbanisme (PLU) du PERREUX-SUR-MARNE

Le président de l'Établissement public territorial ParisEstMarne&Bois (EPT) a prescrit par arrêté n 2020-A-549 du 13/10/2020, l'ouverture d'une enquête publique sur le projet de modification du PLU de la commune du Perreux-sur-Marne. Celle-ci se tiendra du **lundi 02 novembre à 9h00 au mercredi 02 décembre 2020 à 17h00 inclus**, soit 31 jours consécutifs.

Le projet de modification n2 porte sur les points suivants :

- * Améliorer l'insertion urbaine des nouvelles constructions dans le tissu existant ;
- * Renforcer la préservation de l'environnement ;
- * Faciliter les évolutions du bâti existant ;
- * Améliorer le cadre de vie des habitants ;
- * Adapter la réglementation au projet du Grand Paris Express ;
- * Protéger davantage le patrimoine bâti et paysager de la commune ;
- * Mettre à jour la liste des emplacements réservés ;
- * Corriger des erreurs matérielles repérées et réaliser des évolutions mineures du règlement ;
- * Mettre le PLU en compatibilité avec la SADE Marne Confluence approuvé le 2 janvier 2018.

Le tribunal administratif de Melun a désigné en qualité de commissaire enquêteur, Madame Elyane TORRENT.

Le dossier de ce projet est consultable par voie dématérialisée sur le site internet de la commune et à l'adresse suivante : <https://www.registredemat.fr/modif2-plu-leperreuxsurmarne>.

Sous réserve d'événements liés au COVID-19,

les pièces du dossier ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, côté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront disponibles au service urbanisme au 4 Allée de Bellevue au Perreux-sur-Marne, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie. Il sera également possible de consulter le dossier depuis un poste informatique.

Pendant la durée de l'enquête, chacun pourra transmettre ses observations et propositions :

- soit en les consignait sur le registre d'enquête (papier) ;
- soit en les adressant par courrier à l'attention de :

Madame le commissaire-enquêteur
Enquête publique sur le projet de modification n2 du PLU du Perreux-sur-Marne, Hôtel de Ville
Place de la Libération / 98 avenue du Général de Gaulle 94170 LE PERREUX SUR MARNE
- soit en les adressant par voie électronique à l'adresse suivante : modif2-plu-leperreuxsurmarne@registredemat.fr
- soit en les consignait sur le registre dématérialisé accessible à l'adresse suivante : <https://www.registredemat.fr/modif2-plu-leperreuxsurmarne>.

Les contributions (par courrier ou voie électronique) devront arriver au plus tard en mairie le 02 décembre 2020 à 17h00 (clôture de l'enquête). Celles-ci seront insérées au registre d'enquête, au fur et à mesure de leur réception, où elles pourront être consultées ainsi que sur le site internet de la ville.

Le commissaire enquêteur recevra lors de quatre permanences :
- **Lundi 02 novembre 2020 de 9h à 12h** ;
- **Mardi 03 novembre 2020 de 14h à 17h** ;
- **Samedi 28 novembre 2020 de 9h à 12h** ;
- **Mardi 02 décembre 2020 de 14h à 17h**.

Compte tenu du contexte sanitaire dans lequel l'enquête publique est organisée, le public devra veiller au respect du protocole sanitaire mis en place par la commune du Perreux-sur-Marne et devra notamment respecter les consignes suivantes :

- Se munir d'un masque ;
- Se désinfecter ou se laver les mains avant de consulter le dossier, le registre d'enquête ou la souris de l'ordinateur ;

- Se munir d'un stylo en vue de consigner ses observations sur le registre d'enquête ;
- Respecter les règles de distanciation physique ;
- Effectif limité à 9 personnes maximum dans la salle avec le commissaire-enquêteur (sous réserve des nouvelles dispositions édictées par la Préfecture du Val-de-Marne).

Le PLU du Perreux-sur-Marne a été déposé à la Mission Régionale d'Autorité Environnementale (MRAE) de la réalisation d'une évaluation environnementale.

Une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur sera déposée à la direction urbanisme du territoire ParisEstMarne&Bois, en mairie et sur le site internet de la commune pour y être tenus à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

A l'issue de l'enquête, l'EPT pourra, au vu des conclusions de l'enquête publique, décider s'il y a lieu d'apporter des amendements au projet de modification du PLU. Le conseil de territoire se prononcera par délibération sur l'approbation du PLU modifié.

Avis divers



AVIS DE CONVOCATION

AGORA
2 rue de Roye
60280 CLAIROIX
SCA à capital variable
326 677 386 RCS Compiègne

Pour des raisons de sécurité sanitaire et selon les recommandations gouvernementales, les Assemblées de Section territoriale ne peuvent se tenir en présentiel, elles seront organisées en visioconférence aux dates indiquées. Les adhérents, associés coopérateurs, de la SCA AGORA sont ainsi convoqués

à l'Assemblée de leur section territoriale selon les dates ci-dessous :

- NOYONNAIS - mercredi 18 novembre 2020 - 14h30
- VALOIS - jeudi 19 novembre 2020 - 9h30
- PICARDIE VERTE - vendredi 20 novembre 2020 - 9h45
- ESTREES - vendredi 20 novembre 2020 - 15h00
- PLATEAU PICARD - lundi 23 novembre 2020 - 9h30
- PAYS DE FRANCE - mardi 24 novembre 2020 - 9h30
- PAYS DE THELLE - mardi 24 novembre 2020 - 15h00

V E X I N
- mercredi 25 novembre 2020 - 14h30

A effet d'élire les délégués, de chacune des 8 sections, qui représenteront les associés coopérateurs aux Assemblées Générales Ordinaire et Extraordinaire Plénières qui se tiendront le Jeudi 10 Décembre 2020 à 10 H 00 en visioconférence avec un système de vote électronique, et délibéreront sur les ordres du jour suivants :

- * **Assemblée Générale Ordinaire :**
 - Lecture et approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 12 Décembre 2019
 - Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur les comptes sociaux
 - Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur les comptes consolidés
 - Approbation des comptes annuels
 - Lecture et approbation du rapport spécial des Commissaires aux Comptes
 - Quitus aux administrateurs
 - Dotation des réserves obligatoires
 - Distribution d'un intérêt aux parts
 - Distribution de ristournes en faveur des adhérents
 - Dotation des réserves facultatives
 - Renouvellement du tiers sortant du Conseil d'Administration
 - Constatation de la variation du capital social
 - Allocation « indemnités et temps passé » versée aux administrateurs
 - Allocation « budget formation » versée aux administrateurs
 - Cotisations syndicales
 - Pouvoirs
- * **Assemblée Générale Extraordinaire :**
 - Mise en conformité des statuts de la Coopérative avec l'arrêté ministériel du 20 Février 2020

Une convocation individuelle sera adressée à chaque associé coopérateur ainsi qu'à chaque délégué de section désigné en Assemblée de Section Territoriale.

Les associés coopérateurs peuvent prendre connaissance, au siège social de la coopérative, à partir du 15ème jour précédant l'assemblée de section : des comptes annuels, et s'ils doivent être établis, comptes consolidés et/ou combinés ; du document donnant des informations sur l'écart entre le prix indiqué lors de la précédente assemblée générale ordinaire, et le prix effectivement payé aux associés coopérateurs pour leurs apports ainsi que sur les écarts constatés entre ce prix et les différents indicateurs relatifs aux coûts de production et aux prix des produits agricoles et alimentaires éventuellement pris en compte dans le règlement intérieur pour fixer les critères et modalités de détermination du prix des apports, ou, à défaut, tous indicateurs disponibles relatifs aux coûts pertinents de production en agriculture et aux prix des produits agricoles et alimentaires constatés sur les marchés sur lesquels opère la coopérative ; du rapport du conseil d'administration aux associés coopérateurs ; du rapport sur la gestion du groupe le cas échéant ; du texte des résolutions proposées ; des rapports des commissaires aux comptes ; du rapport spécial du ou des commissaires aux comptes sur les conventions soumises à autorisation préalable.

Le Président du Conseil d'Administration, T. DUPONT

Collectivités territoriales
Optimisez votre communication
Publiez vos annonces d'enquêtes publiques dans

Le Parisien
01 87 39 82 96
legales2@leparisien.fr

Constitution de société

Par ASSP en date du 02/11/2020 il a été constituée une SCI dénommée :

SCI JACCC

Siège social : 12 rue Henri Matisse 94430 CHENNEVIÈRES-SUR-MARNE **Capital :** 5000€ divisés en 100 parts sociales de 50€ chacune **Objet social :** l'acquisition de tous immeubles de toute nature, la propriété, l'administration, la gestion par bail ou autrement des biens dont elle sera propriétaire **Gérance :** Mebrard Christophe demeurant 12 rue Henri Matisse 94430 CHENNEVIÈRES-SUR-MARNE **Durée :** 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de CRETEIL.

Le Parisien

Publiez vos marchés publics, vos concessions dans Le Parisien

Habilitations
60, 75, 77, 78, 91, 92, 93, 94, 95

01 87 39 84 40
pub@dematis.com